

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1092 Travaux publics.

n° 1092

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 octobre 1950

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro
1 octobre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel du nommé Abdou Saïd, encaisseur auxiliaire en service à la régie des eaux, est fixé à 14.800 francs pour compter du 3 janvier 1050, et à 15.89,0 francs pour compter du 1er juillet 1050.